

Nouveau procès du 17 au 28 novembre 2008. Texte explicatif. Comité de soutien à Gaël, Paskal et Kristian.

Au cours de l'année 1999-2000 plusieurs dizaines de personnes furent arrêtées, et parfois incarcérées dans le cadre des enquêtes sur les attentats revendiqués ou attribués à l'*Armée Révolutionnaire Bretonne*. Beaucoup passèrent entre quatre et cinq ans en détention préventive dans l'attente d'un jugement. À l'issue de ce jugement qui survint en mars 2004, plusieurs d'entre eux – c'est le cas de Paskal Laizé et Kristian Georgeault – revendiquèrent leur appartenance à ce groupe clandestin et furent condamnés en conséquence. D'autres, comme Gaël Roblin, furent condamnés pour des faits relevant de délit, pour simple contact avec des militants clandestins. Au final, sa peine de prison sera inférieure au temps de détention préventive. Tous furent acquittés de toute participation directe ou indirecte à l'attentat de Quévert qui coûta la vie à une jeune employée en avril 2000.

Depuis, Kristian, Paskal et Gaël sont libres après avoir effectué une longue peine. Ils ont repris tous les trois leur place dans la société bretonne. Tous les observateurs (avocats, journalistes, public...) présents au moment du procès soulignèrent l'absence totale d'éléments laissant penser à leur implication dans cette action. La cour en tira toute conséquence en les acquittant de ce fait (entre autres).

Pendant des années leur mise en examen pour cet attentat avait permis de les salir et de justifier de leur long emprisonnement préventif. Dix jours après ce verdict, le parquet général décidait de faire appel de cette décision qui était pour lui un véritable camouflet. Toutefois, dans sa précipitation, le parquet ne fit appel que contre trois des acquittés et seulement pour une partie des faits jugés. Cela semble pour beaucoup d'observateurs se situer une fois de plus aux marges de la légalité judiciaire. C'est pourquoi le parquet a attendu, hésité plus de quatre ans avant d'ouvrir **ce nouveau procès** en sorcellerie qui concerne notamment l'attentat de Quévert ! Il se déroulera **du 17 au 28 novembre** prochains devant la cour d'assises spéciale à Paris.

Pourquoi cet acharnement contre ces trois militants ?

Il s'agit, bien sûr, pour le procureur de la République française d'essayer d'effacer l'humiliation subie lors de l'acquiescement de mars 2004. Ce procès s'inscrit de plus dans un contexte de répression généralisée contre tout ce qui conteste l'ordre sarkozyste. De plus, ces trois militants indépendantistes n'ont rien renié de leurs convictions. Ils ont continué à s'engager publiquement en faveur du droit du peuple breton à décider librement de son avenir, ils ont été de nombreuses mobilisations sociales et politiques (y compris au niveau électoral), contre la casse des services publics, la dérèglementation du droit du travail, la défense de l'environnement, et de toutes les initiatives anti-sarkozy.

Peut-être ne partagez-vous pas toutes leurs options politiques, mais on ne peut rester les bras croisés alors que ces militants risquent des années de prison pour des faits auxquels ils n'ont pas participé, alors même que l'accusation semble prendre quelques libertés avec le droit.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous mobiliser :

- En participant aux réunions d'information du comité de soutien à Gaël, Paskal et Kristian dans votre ville ou secteur ;
- En participant à la manifestation de soutien qui aura lieu **le 15 novembre à Rennes** autour du mot d'ordre « ***non à l'acharnement contre Gaël, Kristian et Paskal ! Abolition des lois anti-terroristes !*** ». Faites-nous savoir si votre organisation ou association s'y associera ;
- En faisant un don ou optant pour le prélèvement mensuel à **Skoazell Vreizh** (le Secours Breton) qui prend en charge depuis 1969 la solidarité financière avec les militants poursuivis ou emprisonnés pour leur engagement en faveur des droits du peuple breton.

Rennes, le 10 octobre 2008. Le comité de soutien à Gaël, Paskal et Kristian.

<http://www.skoazell-vreizh.org/>